

**Compte-rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal du 12 avril 2018**

**Date de convocation :**  
3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Eric Moreaux, Martine Merelle, Christian Gatineau, Aurélie Grand, Florent Pruvost, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Corinne Daverdin, Christian Bou

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 12  
Présents : 10  
Votants : 11

**Absents excusés et représentés :** Christophe Chipault représenté par Florent Pruvost,

**Absentes excusées :** Sandrine Moreira Da Cruz

**Secrétaire de séance :** Christian Bou

Monsieur Christian Bou est élu secrétaire de séance.

**1-Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2018**

Martine MERELLE demande que soit indiqué l'endroit des dysfonctionnements au niveau des eaux pluviales (page 4) ainsi que le lieu du stationnement le long du mur (page 5). Ces deux notions concernant la route des Champarts, Monsieur le Maire ajoute cette précision sur le PV du 16 janvier 2018. Celui-ci est alors approuvé à l'unanimité.

**2- Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**3- Approbation du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenté les conditions d'exécution du budget 2017, à l'unanimité:

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017	SECTION FONCTIONNEMENT	A 1 031 184.00	G 1 017 142.82
	SECTION INVESTISSEMENT	B 206 939.58	H 33 729.51
	REPORT EN SECTION FONCTIONNEMENT (002)	C	I 637 972.07

REPORT DE L'EXERCICE 2016	REPORT EN SECTION INVESTISSEMENT (001)	D	J	163 233.75
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	SECTION FONCTIONNEMENT	E	K	
	SECTION INVESTISSEMENT	F	L	
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	A+C+E	G+I+K	1 031 184.00 1 655 114.89
	SECTION INVESTISSEMENT	B+D+F	H+J+L	206 939.58 196 963.26
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	G+H+I+J+K+L	1 238 123.58 1 852 078.15

#### 4- Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir voté, à l'unanimité, décide l'affectation suivante sur le budget 2018 :

- à l'article 002 du budget de fonctionnement recettes 613 954.57 euros
- à l'article 1068-excédent de fonctionnement capitalisé : 9 976.32 euros
- à l'article 001 du budget d'investissement dépenses : 9 976.32 euros

#### 5- Budget primitif 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2018, à l'unanimité:

- par chapitre pour la section de fonctionnement :

Dépenses en euros	Recettes en euros
Chapitre 011 : 550 355.29	Chapitre 002 : 613 954.57
Chapitre 012 : 435 971.64	Chapitre 013 : 2 500.00
Chapitre 014 : 198 000.00	Chapitre 70 : 31 200.00
Chapitre 022 : 85 000	Chapitre 73 : 843 000.00
Chapitre 65 : 381 527.64	Chapitre 74 : 50 900.00
Chapitre 67 : 2 000.00	Chapitre 75 : 105 300.00
	Chapitre 77 : 6000.00
<b>1 652 854.57</b>	<b>1 652 854.57</b>

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 1 652 854.57 €uros

- par chapitre pour la section d'investissement dépenses :

Dépenses en euros	Recettes en euros
Chapitre 001 : 9 976.32	Chapitre 10 : 29 532.32
Chapitre 16 : 3 000.00	Chapitre 13 : 51 000.00
Chapitre 20 : 12 000.00	Chapitre 165 : 3 500.00
Chapitre 21 : 205 500.00	Chapitre 024 : 431 000.00
Chapitre 041 : 16 802.23	Chapitre 041 : 16 802.23
<b>247 278.55</b>	<b>531 834.55</b>

#### 6- Attribution et versement des cotisations aux organismes de regroupement

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le montant des contributions aux organismes de regroupement suivants : P.N.R. : 4 225.50€ ; SYNDICAT DES ECOLES : 129 035.59€ ; UMY : 92.00€ ; AMF : 149.40€ ; AMRY : 177.00€ ; Alec: 1 201.50€ ; Mission locale : 874.00€ ; Ingénieur'Y : 920.00€ ; ADAMY : 100.00.

#### 7- Attribution et versement des subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes : UNION : 10 000.00€ et Comité des fêtes : 5000.00€

#### 8- Attribution et versement des subventions aux associations extérieures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes : Jazz à toute heure : 3 500.00€ et Collège les 3 Moulins : 1 250.00€

### **9- Charges de personnel à rembourser par le SIE à la commune**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la répercussion des charges de personnel au S.I.E. pour un montant de 6000€ et dit que la recette est prévue au budget primitif 2018, article 70848.

### **10- Vote des taxes locales**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition fixés sur l'année 2018 soit : Taxe d'habitation : 7.03% ; Foncier bâti : 8.27% et Foncier non bâti : 37.83%.

### **11- Délégation suite incendie**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire :

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier concernant l'incendie des ateliers techniques
- autorise Monsieur le Maire à percevoir, au nom de la commune, les indemnités de sinistre dues par l'assurance
- autorise Monsieur le Maire à s'occuper des travaux de remise en état

### **12- Demande d'aide d'urgence auprès du Département**

Suite à l'incendie des ateliers techniques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de présenter un dossier de demande d'aide d'urgence auprès du Conseil Départemental
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée ci-dessus.

### **13- Informations et questions diverses**

- Courrier du Maire de Mittainville
- Facteur de Rochefort-en-Yvelines
- CLETC
- Urbanisme
- Tourne à gauche
- Démission de Virginie Parmentier
- Barbecue municipal
- Commémoration du 8 mai
- Vide-grenier à Rochefort-en-Yvelines
- Location de la salle des fêtes
- Journal communal

La séance est levée à 23h45.

Le Maire  
Sylvain LAMBERT

